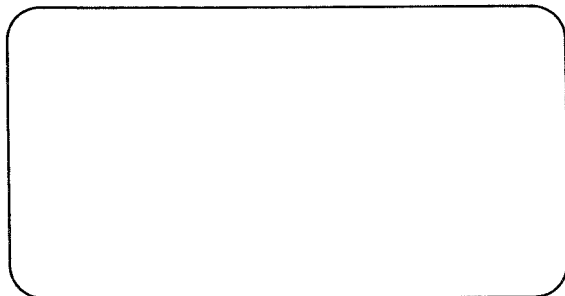




QUID NOVI ?  
NOTRE AMI

# Journal



*Editeur responsable: M. FRAITURE  
32, rue Capronnier, 1030 Bruxelles*

# SOMMAIRE

▷ EDITORIAL	2
▷ UN EVENEMENT	3
- Présentation du premier dictionnaire de la langue des signes	
▷ LES NOUVELLES	6
- Prix Paul Dresse	
- Congrès de Palerme	
▷ EXPOSITIONS	10
▷ COMMUNIQUE	11
- Commission Francophone du Langage des Sourds a.s.b.l.	
▷ LE VOLET SOCIAL	12
- Votre loyer en 1984	
▷ INFORMATIONS	15
- Théâtre National	
- Carnet rose	
- Petites annonces	
▷ AGENDA	16
▷ RUBRIQUE SPORTIVE	19
▷ CENTRES INFO-SOURDS	20
- Les adresses utiles	

# EDITORIAL

## INFO-SOURDS JOURNAL...

---

Nouvelle revue pour sourds ? Non ! Mais ... une nouvelle conception née de la fusion de "QUID NOVI ?" et "NOTRE AMI".

En effet, les Comités de Rédaction des deux précédentes revues ont pris la décision de travailler en commun à l'élaboration d'une revue dans laquelle les sourds trouveront des informations générales et sociales qui leur seront tout spécialement destinées.

En ces moments où le "chacun pour soi" prend de plus en plus le pas sur la devise de notre pays qui est "L'Union fait la Force", il nous a paru de bon augure de nous unir et d'être le point de ralliement de toutes les associations, sociétés de sourds, écoles,... bref, de représenter valablement les sourds de la partie francophone de la Belgique.

C'est pourquoi, dans un souci de pluralisme, le nouveau Comité de Rédaction a pris la décision de ne diffuser que des informations concernant les sourds sans tenir compte d'aucune opinion politique ou philosophique particulière.

Nous espérons avoir réussi à vous présenter un journal attrayant et utile. Si vous avez des remarques ou des suggestions, n'hésitez pas à nous les faire connaître.

LA REDACTION

# UN EVENEMENT

## PRESENTATION DU PREMIER DICTIONNAIRE DE LA LANGUE DES SIGNES

---

- La Reine de tous, des 20.000 sourds francophones aussi.  
... Le maître-mot de toute politique en faveur des personnes handicapées est donc l'intégration. L'objectif est de protéger moins, mais d'autonomiser davantage...  
"La Libre Belgique"
- ... Vous apportez, Madame, non seulement le réconfort de la présence de la Reine, mais aussi par l'intérêt actif que Vous manifestez, la certitude que l'innovation constitue même dans le secteur de l'aide sociale un des éléments de victoire pour les handicapés...  
"La Meuse"
- ... ce dictionnaire est le fruit de longues années d'effort, de travail et d'abnégation et a dégagé les possibilités innombrables qu'il offre aux personnes sourdes...  
"La Dernière Heure"
- ... ce dictionnaire, dit-il, non sans émotion, est le symbole d'un souffle nouveau...  
"La Wallonie"
- Nouveau: les sourds ont leur dictionnaire de signes.  
"La Cité"
- Une première européenne en présence de la Reine...  
"La Nouvelle Gazette"

Comme l'évènement s'était largement répandu dans la presse, je me contenterai de vous donner ici mes impressions personnelles.

Donc, ce jeudi 26 janvier 1984, je suis arrivée au Palais des Congrès à Liège vers 14 h 30 sous une pluie battante, et à l'heure heureusement, car on nous avait bien recommandé d'être là avant la Reine.

Que de têtes connues et inconnues dans la salle des fêtes,

il y en avait cinq cents au moins, je me sentais un peu perdue, mais Maurice Hayard était là et me conduisit à une chaise qui m'était réservée.

Fébrile, je l'étais, et comment donc, ce n'est pas tous les jours qu'on rencontre la Reine ni qu'on fasse toutes ces préparatives grandioses pour les sourds.

ELLE est arrivée à 15 h, précédée d'une longue file de personnalités, je n'ai pas pu voir grand'chose, car tout le monde était debout pour l'applaudir.

Le discours d'introduction fut fait par M. Ph. Monfils, Ministre des Affaires Sociales de la Communauté française, et c'est alors qu'il y eut quelques problèmes avec le micro, lequel à un moment donné, a fait un bruit infernal que même une sourde comme moi a entendu, enfin "entendu" par les vibrations de la chaise, faut-il préciser.

Lors du discours de M. Monfils, je retiens surtout que c'est grâce à lui et au Ministre de l'Education Nationale, que les sourds peuvent enfin pratiquer officiellement (depuis 1982) leur langage, même dans les écoles, alors que cela fut interdit depuis plus d'un siècle, grâce !!! à un congrès de "spécialistes" à Milan en 1880.

Merci Messieurs les Ministres.

Le deuxième discours fut fait par Maurice Hayard, chargé de mission au Cabinet du Ministre Monfils, Président de la Fédération Francophone des Associations de Sourds et Secrétaire générale de la Commission Francophone du Langage des Sourds. Il a surtout parlé de l'origine du projet de ce dictionnaire et des quatre axes essentiels qu'il représente: enseigner convenablement le langage signé, l'harmoniser entre les villes et les écoles, l'enrichir et le faire connaître aux sourds comme au grand public.

Ensuite, c'est au tour de M. François-Xavier Nève, Docteur en Linguistique de l'Université de Liège de présenter techniquement le dictionnaire, et de se déclarer enchanté par la beauté graphique, visuelle, comme par la richesse et la finesse linguistique des signes.

Madame Josette Rasquinet, Présidente de la Commission Francophone du Langage des Sourds a clôturé les allocutions tout en parlant et signant en même temps, et eût une phrase qui est certainement allée droite dans le cœur de toute

*l'assistance, c'est : "nous lutterons pour que nos enfants sourds puissent s'épanouir en harmonie avec la société contemporaine".*

*Les discours de MM Monfils et Nève furent traduits à l'intention des sourds par Brigitte François que tous connaissent bien pour l'avoir vu souvent traduire le JT 1 sur Télé 2, tandis que celui de M. Hayard le fut pour les entendants.*

*Le sommet de cette manifestation est certainement la remise d'un exemplaire du dictionnaire des signes, contenant deux cents fiches, à la Reine, et par une jeune femme inconnue et entendante ...*

*La Reine prit ensuite un long bain de foule, que même le Chef du Protocole de la Cour dût se déclarer impuissant à endiguer.*

*Après un bon moment, j'ai pu enfin approcher la Reine, et j'étais très surprise par son expression et sa prononciation très claires.*

*Tout a une fin, et la Reine partie ainsi que les personnalités, il ne restait plus que les sourds, toujours en train de bavarder alors que les serveurs rangeaient déjà les verres, et durent même faire éteindre les lumières pour nous rappeler qu'il était temps de partir.*

*Tiens, ils connaissaient cet usage !*

*Martine*

# LES NOUVELLES

## UN PRIX DE COMPOSITION A DE JEUNES MALENTENDANTS

-----

Voici plus de cinq ans s'est créée l'Association des Parents d'Enfants déficients auditifs francophones (A.P.E.D.A.F.), présidée par Mme Le Maire, de Liège. En mars dernier, cette association annonçait la création d'un prix dénommé "Prix Paul Dresse".

Celui-ci, d'un montant annuel de 20.000 F, est dû à la libéralité de Paul Dresse, un écrivain sensibilisé au problème des sourds et souhaitant attirer l'attention des jeunes malentendants sur l'art d'écrire. Il est réservé à un jeune sourd habitant en Belgique pour un travail de composition française sur un sujet imposé d'intérêt général. Le but de ce prix est de stimuler les enfants sourds à mieux apprendre à lire et à écrire la langue française, de faire connaître les lauréats dans le monde des sourds et de propager l'image d'un sourd cultivé et capable de manier correctement sa langue maternelle.

Cette année, le sujet imposé était "J'ai rêvé d'un monde meilleur". Le jury était composé de spécialistes s'occupant de la formation des malentendants, de délégués de l'A.P.E.D.A.F. et de l'Association des Ecrivains belges de langue française ayant accepté de patronner cette initiative.

La remise de ce premier prix Paul Dresse s'est déroulée à Ixelles, à la Maison des Ecrivains, en présence de nombreuses personnalités. Le jury ayant décidé, cette année, de partager le prix, celui-ci a été octroyé pour 1983 à MM Bernard Kervyn de Volkaersbeke (qui termine ses études

secondaires à l'Institut des Filles de la Sagesse) et Mustapha El Grari (arts graphiques - imprimerie à l'Ecole spéciale de l'I.R.S.A.). C'est le fondateur du prix qui a remis les récompenses aux deux lauréats.

Au cours de la séance académique, des allocutions ont été prononcées par Mme Le Maire, présidente de l'A.P.E.D.A.F., par M Roger Foulon, président de l'Association des Ecrivains, M Henry, bourgmestre f.f. d'Ixelles et M Maurice Hayard, chargé de mission au cabinet de M le Ministre Monfils.

(Le Soir, 28-11-83)

Message de Monsieur Maurice Hayard, Président de la  
Fédération Francophone des Associations de Sourds

---

Chers amis, Chères amies,

En tant que président de la F.F.A.S., je me permets d'adresser les plus vifs encouragements aux deux premiers lauréats du "Prix Paul Dresse" ainsi qu'aux auteurs de cette merveilleuse initiative, c'est-à-dire les administrateurs de l'A.P.E.D.A.F. et l'Association des Ecrivains Belges de langue française.

L'écriture est un moyen important d'épanouissement culturel pour le sourd. C'est aussi un moyen d'intégration dans le monde des entendants.

L'écriture, elle, permet de rompre la barrière de la solitude, de connaître la pensée d'autrui et de dialoguer avec les nombreux interlocuteurs que sont les auteurs littéraires.

Dès aujourd'hui, l'avenir s'ouvre pour les jeunes sourds dont les capacités étaient bien encore méconnues.

C'est un grand honneur pour moi d'être parmi vous pour fêter l'aboutissement de ce rêve qu'est le "Prix Paul Dresse".

---



(Palerme - 1 au 6 juillet 83)

En attendant de vous faire lire le compte rendu de ce Congrès dans le prochain numéro, voici un article de M René Cerise, extrait de "Publirsa" où quelques passages sont vraiment amusants.

Le pays de Gulliver existe. J'y suis allé

Cet été, il me fut donné de participer, pour la première fois, au Congrès Mondial des Sourds. Dans le métropole sicilienne.

L'avion à peine posé, la situation me fit comprendre tout de suite que j'allais vivre quelques temps au pays de Gulliver. Comment pouvait-on joindre l'aéroport au centre de Palerme ? Un employé pressé, parlant à la vitesse d'un sprinter italien me laissa dans mon ignorance. Par bonheur, un compagnon de voyage, sourd belge, m'apprit qu'un bus attendait à la sortie et, pour une somme modique, nous déposerait au centre de la ville. La communication manuelle s'était avérée plus efficace que la parole.

Palerme était tapissée d'affiches : "La Citta di Palermo saluta i partecipanti al IX Congresso della Federazione mondiale dei Sordi". L'une d'elles représente deux papillons dont les ailes ont la forme d'une oreille échangeant une poignée de mains au-dessus d'un globe terrestre en fleur.

Le Congrès est ouvert officiellement dans la salle du théâtre municipal aux balcons rutilants de dorures. Une foule joyeuse emplit les parterres. Tous azimuts, un réseau de conversations s'est établi, du poulailler à l'orchestre, échange de regards que la distance n'entrave pas. On ne peut que se taire ... et se sentir étrangement marginal.

La trompette retenti. Une procession de drapeaux fait son entrée et décrit entre les rangées de

sièges des arabesques. Les figures se font, se défont, se rejoignent, faisant croire que le nombre de nations où vivent des sourds est infini; ils finissent par former sur le fond de la scène une tapisserie multicolore.

Quatre jeunes gens ont pris place à l'avant-scène. Un aviateur, un fantassin, un marin et une ... infirmière symbolisent les forces vives de la nation. L'hymne national italien éclate. Nos quatre acteurs traduisent la musique en une expression corporelle au pouvoir évocateur étonnant. Enfin arrive l'heure des discours.

Une batterie de traducteurs a pris place en demi-cercle. Ils traduiront dans la langue signée des divers pays les discours prononcés tantôt en italien, tantôt en langue des signes italienne; ces discours sont traduits aux traducteurs gestuels dans la langue propre à chacun par un interprète se trouvant à leur côté.

Dans le respect du protocole qui, dans les fédérations de sourds, est sacré, vous êtes assuré que chaque représentant aura la parole.

Dans les journées qui suivront, vous rencontrez des sourds partout: dans les bus, les restaurants ou les snacks et, bien sûr les salles de conférence. Dans toute cette animation, la main apparaît comme l'instrument des instruments de communication. Le Congrès, c'est l'anti-Tour de Babel. Avec des langues de signes diversifiées, chacun entre dans une communication totale. Le désir de se parler est à ce point général que vous abordez n'importe qui sans savoir d'où il vient.

Rentrant d'une soirée théâtrale, je me trouve dans le bus au milieu de joyeux lurons espagnols. Comme toujours, le porte-documents aux emblèmes du congrès sert de signe de ralliement. L'un d'entre eux, à mon grand étonnement, appuie ses gestes de mots néerlandais. J'apprendrai qu'il est catalan, marié, père de trois enfants, cordonnier et que

son grand-père habitait Gand...

Le souvenir le plus pittoresque est sans doute ce voyage en bus au cours duquel j'essayais péniblement d'entretenir la conversation avec un allemand peu bavard. L'arrivée d'un compatriote me transforma en être parlant; mon interlocuteur s'exclama: comment ? vous parlez ! Moi, aussi. Docteur..., enchanté !

Je me dis que j'ai passé quelques jours au pays de l'Utopie. Ce pays où la parole seule est un terrible handicap à la communication et vous jette dans un isolement pénible. Un pays où vous bénissez le sourd qui vous accepte à sa table et vous fait participer à la fête.

R. C.

## *EXPOSITIONS*

Une exposition de photos -noir et blanc- et de dessins à l'encre de Chine, se tiendra les 16, 17 et 18 mars 1984 au Centre Culturel de Berchem-Ste-Agathe (place de l'Eglise, 1080 Bruxelles).

Si vous désirez y participer en y exposant vos oeuvres, veuillez prendre contact avant le 29 février 1984 avec

Monsieur Luc NAESSENS

Arts et Culture

rue du Zénith, 67

1080 Bruxelles Tél. 02/465.61.94

# COMMUNIQUE

COMMISSION FRANCOPHONE DU LANGAGE DES SOURDS a.s.b.l.

Le Conseil d'Administration de la Commission Francophone du Langage des Sourds se fait le plaisir de vous signaler que le premier lot du dictionnaire des signes, réalisé avec la collaboration du Ministère des Affaires Sociales de la Communauté Française, du Service de Linguistique et de phonétique de l'Université de Liège et de la Promotion du Langage Gestuel pour Sourds a.s.b.l., a été mis à sa disposition.

Ces dictionnaires, devant être distribués gracieusement, le seront en priorité aux organismes de recherche, diffusion ou formation à la langue des signes, tant en Belgique qu'à l'étranger, ainsi qu'aux membres effectifs et adhérents de notre association.

Tout en vous remerciant pour l'intérêt que vous témoignez à notre cause, la Commission reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Adressez-vous au Siège Social de la C.F.L.S.  
avenue Charles Thielemans, 58  
1150 Bruxelles

# LE VOLET SOCIAL

par P. VAN HAELEN, Ass. Soc.  
de l'Info-Sourds (Brabant)

## VOTRE LOYER EN 1984

-----

En 1984, votre loyer peut être augmenté, si dans votre bail, il est marqué que le propriétaire peut INDEXER (on dit aussi: adapter le loyer), chaque année, le loyer.

Donc, si vous avez un BAIL VERBAL ou si VOTRE BAIL NE DIT PAS que le loyer peut être indexé, le propriétaire ne pourra pas augmenter votre loyer en 1984 (même s'il a augmenté le loyer en 1983).

### Règle générale pour le calcul du nouveau loyer

Pour calculer une augmentation d'un loyer, il faudra, obligatoirement utiliser la formule suivante:

LOYER AUGMENTE ne peut dépasser  
$$\frac{\text{LE LOYER DE BASE X NOUVEL INDICE}}{\text{INDICE DE DEPART}}$$

- LOYER DE BASE: C'est le loyer qui est fixé par le contrat de bail, sans les frais ni les charges.
- NOUVEL INDICE: Indice des prix à la consommation du mois qui précède l'adaptation du loyer.
- INDICE DE DEPART: Indice des prix à la consommation du mois qui précède celui où le contrat a été conclu.

IL NE PEUT Y AVOIR QU'UNE AUGMENTATION PAR ANNEE.

➤ Suivant l'année où vous avez conclu votre bail, les choses se passent de manière différente.

° SI VOUS AVEZ CONCLU (signé) VOTRE BAIL AVANT LE 1er JANVIER 1981.

soit, | vous avez été augmenté en 1983, alors, en 1984 on ne pourra augmenter le loyer qu'à la date anniversaire de l'augmentation de 1983.

soit, | la date de l'augmentation de 1983 est inconnue, alors, le loyer pourra être augmenté dès le 1/1/84.

° SI VOUS AVEZ SIGNE VOTRE BAIL ENTRE LE 1er JANVIER 1981 ET LE 1er JANVIER 1984.

|| L'augmentation ne pourra être demandée avant le jour anniversaire de l'entrée en vigueur du bail.

Exemple: vous avez signé votre bail le 17 mai 1982.

le bail commence le 1er juin 1982.

---- En 1984, l'augmentation ne pourra pas être demandée avant le 1er juin. Il ne faut donc pas tenir compte de la date de la signature du contrat de bail (conclusion du bail) mais bien de la date de commencement du bail (entrée en vigueur du bail).

° SI VOUS SIGNEZ UN BAIL EN 1984.

|| La première augmentation pourra être demandée en 1985, et ceci, à partir de la date anniversaire de commencement du bail (entrée en vigueur du bail).

Exemple: vous signez votre bail le 15 août 1984.

le bail commence le 1er septembre 1984.

---- L'augmentation pourra être demandée à partir du 1er septembre 1985.

▷ Maintenant que nous avons vu quand on peut augmenter le loyer, voyons comment on peut l'augmenter.

° SI VOUS AVEZ SIGNE VOTRE BAIL AVANT LE 1er JANVIER 1981.

Que devient la formule générale ?

|| LOYER DE BASE = le loyer payé en décembre 1983.  
|| INDICE DE DEPART = indice de décembre 82 (171,95)  
|| NOUVEL INDICE = indice des prix à la consommation du mois qui précède l'adaptation du loyer (même chose que dans la formule générale).

Exemple: vous avez signé un bail le 13 mars 1978.

le bail commence le 1er avril 1978 et le loyer était de 8.000 Frs et il avait été augmenté au mois de juillet 1983.

---- En 1984 ?

$$\frac{8.000 \times \text{indice juin 83 (178,28)}}{\text{indice décembre 82 (171,95)}} = 8.295 \text{ Frs}$$

soit une augmentation de 3,4%.

° SI VOUS AVEZ SIGNE VOTRE BAIL ENTRE LE 1er JANVIER 1981 ET LE 1er JANVIER 1984

- BAIL SIGNE EN 1981

Loyer de base = loyer contenu dans le bail, majoré de 2 x 6% (augmentations autorisées en 1982 & 1983)

Indice de départ = indice du mois qui précède la dernière augmentation autorisée par la loi.

Nouvel indice = voir formule générale.

Exemple: Vous avez signé votre bail le 17 mai 1981.

Le bail commence le 1er juin 1981 et le loyer est de 8.000 Frs.

En 1982, le loyer est augmenté de 6% = 8.480 Frs.

En 1983, le loyer est augmenté de 6% = 8.988 Frs.

---- En 1984;  $8.988 \times \frac{\text{indice mai 84}}{\text{indice avril 83 (176,21)}} =$

- BAIL SIGNE EN 1982

Loyer de base = loyer de départ repris dans le bail, majoré de 6% en 1983 (augmentation autorisée)

Indice de départ = indice du mois qui précède la dernière augmentation par la loi.

Nouvel indice = voir formule générale.

Exemple: Vous avez signé votre bail le 11 octobre 1982.

Le bail commence le 1er novembre 1982 et le loyer est de 7.500 Frs.

En 1983, le loyer est augmenté de 6% = 7.950 Frs.

---- En 1984,  $7.950 \times \frac{\text{indice octobre 84}}{\text{indice septembre 83 (182,97)}} =$

- BAIL SIGNE EN 1983

Loyer de base = loyer repris dans le bail.

Indice de départ = indice des prix du mois qui précède celui où le contrat a été signé.

Nouvel indice = voir formule générale.

° SI VOUS SIGNEZ UN BAIL EN 1984

La première augmentation pourra être demandée en 1985. C'est donc la règle générale qu'il faut appliquer.

INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION DE L'ANNEE 1983

janvier	174,05	mai	177,13	septembre	182,97
février	175,02	juin	178,28	octobre	183,00
mars	175,65	juillet	179,99	novembre	183,92
avril	176,21	août	181,70	décembre	184,26

# INFORMATIONS

## AU THEATRE

-----  
Ayant rencontré un très vif succès, il y a déjà deux ans, la pièce "LE 7e JOUR, DIEU CREA LES AUTRES" sera reprise par le Théâtre National de Belgique.

Une occasion à ne pas manquer pour voir ou revoir cet merveilleux spectacle, salué par toute la presse.

- à BRUXELLES, du 21 février au 10 mars 1984 à 20 h 15  
au Théâtre National, Centre Rogier
- à ANTWERPEN, le mercredi 1 février à 20 h 15  
Arenbergshouwborg
- à HORNU, le jeudi 2 février à 20 h 00  
Ecole du Borinage
- à MOL, le mercredi 8 février à 20 h 00  
Studiecentrum voor Kernenergie
- à EUPEN, le jeudi 9 février à 20 h 00  
Salle de la Jeunesse
- à ANTOING, le vendredi 10 février à 20 h 00  
au Kursaal

Grâce à l'aimable collaboration du Centre Culturel 104 de Liège, cette pièce sera présentée le samedi 24 mars 84 à 20 h 30 au profit de l'A.P.E.D.A.F. (Association de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs Francophones)

-Renseignements et réservation des places pour ce 24/3/84 au secrétariat de l'A.P.E.D.A.F. à partir du 20 février, Boulevard d'Avroy, 194 - 4000 LIEGE.



## CARNET ROSE

-----

Une petite Davina est née le 29 décembre 1983 chez Mr et Mme Claude Steenwerckx. C'est le troisième enfant du couple.

Le petit Loïc est né le 27 janvier 1984, soit le lendemain de la présentation du dictionnaire des signes à la Reine, où ses parents, Mr et Mme Jacques Bricchet avaient assistés.

Mr et Mme Salvatore Falletta sont heureux de la venue de leur fils Eduardo, le 31 janvier 1984.

Sincères félicitations de la Rédaction aux parents.

## PETITES ANNONCES

-----

L'IRSA, en collaboration avec MEDICUS MUNDI cherche pour septembre 1984, 2 coopérants (H/F) pour travailler dans un institut de déficients auditifs en Tunisie (durée: 2 ans) Expérience et connaissances indispensables: pédagogie des sourds et/ou audiologie, logopédie.

Ecrire avec Curriculum Vitae: IRSA, Service du Personnel, chaussée de Waterloo, 1504 à 1180 BRUXELLES.  
Tél. 02/374.90.90.

## AGENDA

Amicale des Sourds-Muets du Tournaisis  
local: 27 rue des Choraux, 7500 Tournai

---

- dimanche 26 février 1984 à 13 h 30

Réception et vin d'honneur pour les 35 ans de l'Amicale  
Séance de cinéma, proposée par Info-Sourds à 16 h 30

- dimanche 25 mars 1984 à 13 h 30

Entraînement de pétanque  
Conférence présentée par Info-Sourds

- samedi 31 mars 1984

Réunion pour les jeunes

Départ pour un match de ping-pong à 13 h 30

Discussion, échange de nouvelles à 17 h au local

Amicale Silencieuse Boraine - Mons

local: 272 rue Jules Destrée, 7300 Quaregnon

---

- samedi 18 février 1984 à 15 h

Discours sur les projets de voyage en juillet ou août;

Un système d'épargne sera mis en place pour ce voyage.

Jeux de cartes - Divers

- samedi 17 mars 1984 à 15 h

Bilan de l'année écoulée à l'Assemblée Générale

Séance de cinéma proposée par Info-Sourds à 16 h 30

Amicale Silencieuse Vervietoise

local: Ets Loch Frères, 75 rue Neuve, Dison (nouvelle adr.)

---

- dimanche 19 février 1984 à 14 h

Réunion et jeux culturels

- samedi 10 mars 1984 à 20 h

Grand bal de Carnaval

- dimanche 18 mars 1984 à 14 h

Réunion générale

Jeux culturels

Foyer des sourds et des malentendants de la Province  
de Liège

local: 2 rue Waleffe, 4020 Liège

---

- samedi 18 février 1984 à 20 h  
Conférence et Fondue Raclette
- samedi 3 mars 1984 à 20 h  
Bal de Carnaval de la R.U.S.S.L.
- samedi 24 mars 1984 à 10 h au Foyer  
Visite de la Ville de Liège
- samedi 7 avril 1984 à 15 h  
Fancy-Fair

Fédération Royale des Associations des Sourds de Bruxelles  
et des Faubourgs  
Local: 38 rue Saxe-Cobourg, 1030 Bruxelles

---

- Le local est ouvert tous les vendredis et samedis à 19 h 30
- jeudi 16 février 1984 à 20 h  
Conférence donnée par Arts et Culture
  - samedi 25 février 1984  
Championnat National de volley-ball à l'Omnisport de  
Berchem-Ste-Agathe
  - samedi 3 mars 1984  
Championnat National de tennis de table  
Assemblée Générale suivi de projection de films par  
l'Ecurie la Silencieuse de Bruxelles
  - samedi 24 mars 1984 à 20 h  
Grand bal de Carnaval du Club des Jeunes
  - samedi 31 mars 1984 à 18 h  
Assemblée Générale Statutaire de la F.R.A.S.B.

# RUBRIQUE SPORTIVE

## CALENDRIER OFFICIEL DES CHAMPIONNATS NATIONAUX 1983/84

---

Jeux de quilles	18/02/84	à Bastogne
Tennis de table (doubles)	03/03/84	à Bruxelles
Tennis de table (simple)	17/03/84	à Woluwe
Coupe Nationale de football 5ou12	12/05/84	à Mons
Natation	20/05/84	à Brugge
Athlétisme	16/06/84	à Anvers
Cyclisme	-/07/84	à Courtrai
Tennis (simple)	non encore connu	
Tennis (doubles)	non encore connu	

Pour plus de renseignements, écrivez au secrétariat de la Royale Fédération Sportive des Sourds de Belgique (RFSSB) 46, rue des Cerisiers, 4600 Méhagne-Chaufontaine.

Savez-vous que... lors des XIVE Jeux Mondiaux Silencieux à Cologne, en 1981, il y a eu exactement 1.649 personnes actives dont 1.212 sportifs (900 hommes et 312 dames) + 115 officiels + 243 entraîneurs-masseurs, 79 escorts-managers.

Les meilleures recettes ont été réalisées sur les terrains de football avec 12.650 DM, tandis que le water-polo fut la discipline qui a attiré le moins de spectateurs avec ses 980 DM d'entrées payantes.

La totalité des recettes, y compris les subsides accordé par le gouvernement de Bonn et la ville de Cologne s'élèvent à 1.234.190,99 DM.

Les dépenses sont de loin supérieures avec un chiffre effarant de 1.272.569,65 DM, accusant ainsi un déficit de 38.378,66 DM, soit près de 800.000 de nos petits francs.

A la vue de cette somme (fabuleuse), pas question de prendre les risques d'organiser dans l'immédiat, les Jeux Mondiaux dans notre pays.

Pour rappel, Bruxelles avait déjà organisé ces Jeux en 1953.

# CENTRES INFO-SOURDS

## ▷ BRABANT

-----  
INFO-SOURDS  
c/o Maison des Sourds  
rue Saxe-Cobourg, 38  
1030 BRUXELLES  
-----

Tél. 02/218.32.22

## ▷ HAINAUT

-----  
INFO-SOURDS  
c/o Institut Provincial d'Enseignement Spécial  
rue du Temple, 2  
7410 GHLIN  
-----

Tél. 065/31.71.41  
ext. 238

## ▷ LIEGE

-----  
INFO-SOURDS  
c/o Foyer des Sourds et Malentendants de la Province  
rue Waleffe, 2  
4020 LIEGE  
-----

Tél. 041/41.39.96

## ▷ LUXEMBOURG

-----  
Courrier à adresser à Monsieur Domingue HALLEZ  
rue Laloux, 1  
5394 MONT-GAUTHIER  
-----

## ▷ NAMUR

-----  
Courrier à adresser à Madame Christiane BOVY  
rue Elie Bertrand, 23  
5740 BOIS DE VILLERS  
-----

## MEMBRES DU COMITE DE LA REDACTION

---

Mr Jacques BRICHET  
Mr Paul CORTVRIEND  
Mr Alfred FIEVET  
Mlle Martine FRAITURE  
Mlle Brigitte FRANCOIS

s'est joint à l'équipe :

Mr Claude STEENWERCKX

Envoyez vos articles destinés au N° 2 (avril-mai-juin 84) de l'Info-Sourds Journal à l'adresse suivante : 32 rue Capronnier, 1030 Bruxelles avant le 15 mars 1984.

Nous tenons beaucoup à ce que les textes soient bien rédigés.

LES ARTICLES N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS.

## **ABONNEMENTS**

Si ce premier numéro vous a plu et que vous voudrez contribuer à sa réussite, versez la somme de 200 Fr pour l'année 1984 au Crédit Communal de Belgique N° 068-2030854-89 de l'Info-Sourds Journal.

